

KANNADIG

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg

N.19

HERE 1989

AN D.E.U.G. : AN TREC'H !

BLOAVEZH AN DEUG

(Y. G. MORVAN en deus displeget e-kerz Kendalc'h Keltiek Lesneven -28.07.89- ar pezh eo bet stourm U G B er bloaz tremenet).

Ar stourm a zo bet kaset da benn er bloaz-mañ a zo pazenn diwezhañ ur stourm bet boulc'het gant Per DENEZ ha studierien Kevrenn geltiek Skol Veur Roazhon e 1981 evit kaout e brezhoneg ur c'helc'hiad klok a studioù hag a ziplomoù skolveuriek.

An aotreegezh oa bet gounezet e 1981, ar C'Hapes e 1985 hag evel-se ez eus tu bremañ da lakaat da dalvezout ar studioù brezhoneg adalek ar vachelouriezh betek an doktorelezh.

E Bro-C'Hall, evit bezañ skolaer, e ranker kaout un DEUG bennak. Setu perak, evit stummañ ar skolaerien ez eus ezhomm anezho er c'hlasoù divyezhek, er c'hlasoù DIWAN, hag er c'hlasoù kentañ derez dre vras, an DEUG brezhoneg ne oa ket tu da ziuveriñ anezhañ ken.

Abaoe 4 pe 5 bloaz zo e oamp -e oa Skol Veur Breizh Uhel- o c'houlenn an DEUG. Pep tra a vo kavet e-barzh diskleriañ UGB d'an 2/12/87, pep tra da lavaret eo an ezhomm bras a oa eus an DEUG, hon arguzennoù evit hen kaout ha respontoù pilpous ar gouarnamant o klask mougañ e gwirionez ar c'helenn brezhoneg.

Goude distro ar sosialisted er galloud (Mae 88) ez eus bet evel-just azgoulennet an DEUG : lizhiri da JOSPIN (15 Mae, 19 Mezheven 26 Gwengolo), da ROCARD (19 Mezheven), da V-MITTERAND (21 Gouere).

Ar respont NANN a voe kaset gant ar Ao. PRADEAUX (a zo e penn Burev ar Ministr) d'an 21 a viz Here. E-pad mizioù e vo kaset ar respont-se da gement strollad -ha meur a hini ez eus bet- da gement den a skrivo d'ar ministrerezh evit goulenn an DEUG. Ha zoken e vo c'hoazh a-berzh servijoù ar Ministr ur miz war-lerc'h ma vije bet roet da c'houzout e oa krouet an DEUG (22 Meurzh).

Komprenet hon oa (a-raok ma vije bet degouezhet ar respont-se) e vije ret stourm ha stourm adarre evit kaout an DEUG. Setu perak e oa bet divizet e miz Here 1988 ober eus ar bloavezh-skol 88-89 Bloavezh an DEUG, LAKAAT HOLL NERZH HOR STROLLAD DA DIZHOUT AN DEUG.

"Petra vo graet... ? (a skrive Tugdual KALVEZ e Kannadig niv. 16 (Here 1988)) penradoù, mennadoù, lizheroù, ne vo ket a-walc'h. Mont e darempred gant deuteed Breizh da lakaat anezho da c'houl an DEUG ganeomp. Bruderezh en un doare dic'hortoz, hag ur vanifestadeg er fin ; marteze ouzhpenn unan, ma n'eo ket a-walc'h..."

Pennadoù, mennadoù : kazetennoù, kêlaouennoù an Emsav o deus rentet kont a-hed ar bloavezh eus ar stourm. Kazetennoù all ar vro eo bet diaesoc'h o zizhout a-wechoù, nemet er pajennoù lec'hel^oreiñ da anavezout ar darvoud-mañ-darvoud. Ar pellwel en e abadennoù brezhoneg dreist-holl en deus komzet eus ar stourm da diskouezet skeudennoù war lerc'h manifestadegoù Gwened ha Sant Brieg ; e-pad nozvezh gala Festival ar Filmoù Keltiek e Rosko o doa ar studierien kemeret ar gomz dirak kameraoù ar pellwel (hogen n'eo ket tremenet war ar skrammoù).

Lizhiroù ez eus bet ya, kaset eus a bep tu hag eus a bro dreist-holl goude galv Per DENEZ d'ar 15 a viz C'Hwevrer. Adalek miz Here (d'ar 15) e oa bet skrivet da bennoù bras Bro C'Hall gant an International Comity for the Defense of Breton Language. Klasket hon eus abaoe meur a vloavezh lakaat er jeu kargidi ha dilennidi Breizh : senatourien, deuteed, kuzulerien rannvro, kuzulerien departamant, maered. Evel-se o deus diskleriet bezañ a-du gant an DEUG : kuzul rannvro Breizh, ar c'huzul ekonomikel ha sokial, ar c'huzul sevenadurel, ar c'huzulioù departamant, ar skolioù-meur, ar sindikadoù, ha meur a gevredigezh sevenadurel. Klasket hon eus lakaat an dilennidi eus tu ar gouarnamant da bouezañ war disentezioù ar Ministr hag o deus graet goude hor bije bet darempred ganto, goude hor bije diskouezet hor youl didrec'hus ña vont betek penn.

Manifestadegoù : D'ar 26 a viz Du 1988, war-lerc'h galv an Unvaniezh en em gave e GWENED, un 200 bennak a vanifesterien, o stankañ an hentoù e kêr Gwened dre o otoioù o vont ken gorrek hag ur velc'houedenn g'fogennek. Abaoe bloavezhioù ne oa ket bet tu d'an Emsav aozañ ur vanifestadeg evel-se degemeret mat gant annezidi Gwened.

Daou viz goude war-lerc'h, e SANT BRIEG, d'ar 4 a viz C'Hwevrer -memes doare manifestadeg- en em gave kalz muioc'h a otoioù (ur 500 bennak a vanifesterien). Aozet oa bet ar vanifestadeg gant UGB met ivez gant Kenurzhiezh Sevenadurel Breizh (skourr Breizh "The European Bureau For Lesser Used Languages) hag a vod un ugent bennak a gevredigezhioù. Dipitet avat ha fuloret ar vanifesterien dre ma oa bet nac'het an deiz araok an DEUG gant an Ao. GEOFFROY a zigemere kannidi breizhat zo eus tu ar PS.

Neuze ez eur kroget da stourm ha da vanifestiñ en un doare dis-heñvel : n'eo ket en ur aozañ manifestadegoù brasoc'h brasañ, hogen niverusoc'h niverusañ, dic'hortoz, e meur a lec'h, lakaet war sav gant strolladoù bihan kiriek eus o afer. Strategiezh an heskinañ, ar fourgasiñ, ma c'hellan lavarout.

Marteze Stourm ar Brezhoneg en doa digoret an hent en ur aloubiñ Kannadi Bro C'Hall e Brusel d'ar 17 a viz C'Hwevrer : un tamm a vrud e-barzh ar c'hazetennoù... !

- 7 a viz Meurzh : embannet galv an Unvaniezh da nac'hañ votiñ evit tu ar gouarnamant (evit ar re o dije soñjet hen ober evel-just) me ne vije ket eus an DEUG a-raok ar mouezhiadegoù evit ar c'huzulioù kêr.

- 8 a viz Meurzh : ar studierien o vanifestiñ dirak ti ar PS e Roazhon.

- 10 a viz Meurzh : aloubadeg aerborzh Sant Brieg ; diheñchet ur c'harnij ennañ daou gannad PS.

- 12 a viz Meurzh : kentañ tro ar mouezhiadegoù kuzul-kêr : tapet tost da 10 % eus ar mouezhioù e Gwengamp gant ar strollad broadel Emgann, ha mouezhioù e-leizh evit ar re c'hlas : un dra bennak nevez o tiflukañ.

Neuze emichañs eo kroget tud zo d'en em soñjal. E-pad ma oamp-ni o kemenn meur a vanifestadeg e-kerz dibenn-sizhun Pask, e oa ar "Spered Santel" o sklerijennñ pennoù bras zo : d'an 22 a viz Meurzh e vije krouet an DEUG evit ar bloaz a zeu. soñjet ho peus eus diskleriad-urioù Per DENEZ o lavaret e levenez hag e souezh war un dro pa'n doa sinet JOSPIN pemzektez a-raok nac'hañ en DEUG.

Siwazh, buan e vo ret diskanañ : al lizher kaset da Ber DENEZ gant ur c'hargad eus Burevioù ar C'Hentañ Ministr a ziskoueze e oant o prientiñ ur brizh DEUG, un hanter unan. Setu perak e oa bet ret adkregiñ gant ar stourm. Ha zoken pa'z eo bet anat e vije erfin un DEUG hervez an ezhommù hon eus dalc'het da vanifestiñ pa'z eo anat eo bet aotreet an DEUG-se met n'eo ket evit-se e santer ul lusk nevez er melestradur da ziorren ar c'helenn brezhoneg.

Evel-se eo bet harzet trenioù Pariz-Brest ha Pariz Kemper e Plouaret hag en Oriant d'ar 15 ha d'ar 16 a viz Mezheven hag ur vanifestadeg difonn zo bet en-dro da V-Mur de Bretagne d'ar 4 a viz Gouere.

Diskouezet hon eus a-hed ar bloavezh a soñj din hon dalc'husted, hor pennegezh. Manifestiñ ez eus bet graet kalz, pezh n'eus ket harzet ac'hanomp da greskiñ ha da startaat an darempredoù gant ar melestradur, gant an dilennidi.

Teuliadoù sirius zo bet prientet evel ar program evit diorren ar yezh hag ar sevenadur e Breizh, embannet e miz Ebrel, hag a zo un diazez evit ar stourm da zont.

Gant an hent-se e fell dimp derc'hel da vont.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PARIS, LE 1 AOUT 1989

D.E.U.G. de BRETON

Le D.E.U.G. est présenté en U.V. de 2 heures hebdomadaires. Il comprend:

8 U.V. obligatoires de breton.

Première année:

- 1 - Compréhension: version et grammaire.
2 - Thème et expression écrite.
3 - Phonétique et breton oral.
4 - Au choix:
- Initiation à la Civilisation Populaire et à la Littérature ou
- vocabulaire et pédagogie.

Deuxième année:

- 1 - Initiation à la technique de la version et expression orale.
2 - Initiation à la technique du thème.
3 - Littérature bretonne I.
4 - Au choix:
- Connaissance de la Bretagne contemporaine ou
- Histoire et géographie de la Bretagne.

4 U.V. obligatoires autres que le breton:

à prendre indifféremment en 1° ou en 2° année:

- 1 - Français ou Littérature bretonne de langue française.
2 - Langue vivante II.
3 - Option A
4 - Option B
Ces deux options à choisir entre :
- Langue vivante II, niveau 2
- Langue vivante III, niveau 1
- Langue vivante III, niveau 2
- Questions européennes
- Connaissance des Pays Celtiques
- Littératures Celtiques de langue anglaise
- Littérature du Moyen Âge
- Littérature bretonne de langue latine
- Introduction aux Sciences du langage (linguistique générale)
- Audio-visuel et communication

(Avec la collaboration des UER de Français - Lettres Modernes et Lettres Classiques -, Anglais, Espagnol, Langues et Littératures Étrangères, Langage, Psychologie, Sociologie et Sciences de l'Éducation).

4 U.V. libres:

à prendre indifféremment en 1° ou en 2° année. Toute U.V. de l'Université de Rennes-2.

Il s'agit d'un D.E.U.G. de 800H.

DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

SOUS-DIRECTION DES ENSEIGNEMENTS UNIVERSITAIRES

Bureau du premier cycle et des classes préparatoires aux grandes écoles

DESUP1 / n° 44
Fonctionnaire responsable : Mme PELISSIER
Affaire suivie par : Mme DUPOUY.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

à Monsieur le Président de l'Université de RENNES II

s/c de Monsieur le Recteur Chancelier de l'Académie de RENNES



OBJET : Habilitation du DEUG mention "breton et celtique".

REF : Ma lettre Cl.P/AFP n°89-230 du 9 mai 1989. Votre projet de DEUG, notifié dont ci-joint copie.

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'habilitation à délivrer le DEUG mention "breton et celtique" vous est accordée à compter de l'année 1989-1990, conformément aux termes de ma lettre citée en référence et compte tenu des informations complémentaires que vous avez fournies ainsi que des modifications que vous avez apportées à votre projet de DEUG à la suite de votre concertation avec le cabinet du Ministre

Pour le Ministre et par délégation Le Directeur des Enseignements Supérieurs

Franck METRAS

UNIVERSITÉ RENNES 2 HAUTE BRETAGNE

Stamp: UNIVERSITÉ RENNES 2 HAUTE BRETAGNE -7. AOUT 1989 ARRIVEE N: 430

Document renvoyé à la lettre de la Présidence: Ad à la poste le 12/08/89

Form: OUI NON X NON 12/08/89 Expédition du document par S. METRAS

En liaison avec :

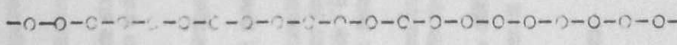
Signature: P. Denis

Seth ar pech en deus skrivet deomp

Bernad An Nail :

" Pa glasker distroec un di dez kas a
se bet brezezet bep gwanat dechi e reer
c'hozh e I. B. Sant Blossino, da lavar-
mont e sant ar Vreizhadec ... Na'n a
droug a vije da vat a kap tu ma vije
lacet en se lec'h ar Marianna pe ar
varec algeria !

Kaset er yus bet din neur a strou-
renn eus ar ficher-mañ gant an Ao. Gil-
les Rihouy eus Pont-Ivi ha kas a ran
anezho d'un nebeut emsaverion a c'hello
marteze klenn ha skrivañ da rener an ti
Oberlin . "



DEZERZH pe ... S TONI ?

Une touriste allemande s'égare pendant quatre jours près de Tréguier

Partie à la recherche de son mari, égaré après être allé téléphoner dans une cabine publique, une touriste allemande de 56 ans, s'est perdue à son tour. Originaire de Fribourg, Helga Eckerlé a quitté le pavillon de vacances de Coatrevan, près de Tréguier, tard dans la soirée du 9 juillet. Elle a erré pendant quatre jours, en pleine campagne, sans rencontrer personne. Elle a été retrouvée le 14 juillet au matin, à 10 km de son point de départ. Fatiguée mais en bonne santé.

O.F. — 17-7-1989

42. contraception



Laboratoire Conseil Oberlin

Chomlec'h : Laboratoire Conseil Oberlin
I28, straed Danton _ 92500 RUEIL-MALMAISON

Expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat)

NOR MENE8950135C
RLR 514-2. 531-8
Cirulaire n° 89-065 du 6 mars 1989
(Éducation nationale, Jeunesse et Sports, Ecoles, Lycées et Collèges)

Texte adressé aux préfets (pour information), aux recteurs (pour attribution) et aux inspecteurs d'academie, directeurs des services départementaux de l'Éducation (pour attribution)

J'ai décidé de mettre en place, au niveau national, une expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire. Cette opération, qui doit être effective à la rentrée 1989, concernera quelques secteurs qu'il appartiendra aux recteurs de sélectionner en s'appuyant sur les instructions précisées ci-après et développées dans les annexes accompagnant cet envoi

Il ne s'agit, en aucun cas, de privilégier l'enseignement d'une seule langue vivante mais de proposer aux familles le choix entre toutes celles enseignées dans le collège du secteur. Des dispositions particulières vous apparaîtront peut-être nécessaires pour répondre aux expériences d'assouplissement de la sectorisation.

Une telle expérimentation ne remet évidemment pas en cause l'enseignement des langues et cultures d'origine. Cependant, le souci d'intégrer l'enseignement précède d'une langue vivante dans le cadre de l'horaire global de 27 heures conduira à discuter avec les familles des

- PETRA A SONTJIT
- EUS AN DESTENN-MAÑ ?
- PETRA A ELENE BEZAN
- DEZALC'H U.G.B. ?
- PETRA OBER ?

problèmes que pose le cumul, dans l'horaire obligatoire, de cette expérimentation avec l'enseignement des langues et cultures d'origine. Ce dialogue devra aboutir à une solution qui ne saurait en aucun cas se traduire par un allongement de l'horaire réglementaire.

Enfin, l'introduction éventuelle de l'enseignement d'une langue vivante étrangère ne doit pas modifier l'organisation actuelle de l'enseignement des langues et cultures régionales.

I — Finalités et contenus de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Cet enseignement, qui sera introduit en général au niveau du cours moyen avec un horaire de deux à trois heures hebdomadaires, a pour objectif de préparer, sur les plans linguistique, psychologique et culturel, les enfants à tirer le meilleur profit de l'apprentissage des langues au collège. En même temps, il doit favoriser une meilleure réussite scolaire.

Il conviendra que soient diffusés auprès des responsables et de tous les acteurs sur le terrain, chargés de cette expérimentation, les documents annexes relatifs aux objectifs et contenus pédagogiques de cet enseignement, qui en fixent le cadre. Leur analyse, leur commentaire, avec les prolongements qui apparaîtront nécessaires, feront l'objet des séances d'information et des actions de formation, organisées avec les concours des inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale et des spécialistes, avant la mise en place de l'opération.

II — Le choix des secteurs à retenir pour la phase expérimentale doit être fait en fonction des critères exposés dans le protocole d'expérimentation.

Il importe, en effet, que les choix effectués par les académies s'inscrivent dans le cadre national préalablement défini, afin que soient réalisées les conditions d'une véritable expérimentation, dont l'évaluation servira de garant à une prise de décision ultérieure sur une éventuelle généralisation de cet enseignement précoce de langue vivante étrangère pour tous les élèves de cours moyen, et de ses modalités.

Le protocole d'expérimentation fixe un certain nombre de conditions :

— l'unité territoriale d'expérimentation est, au minimum, le secteur de collège afin d'assurer la nécessaire continuité de cet enseignement avec les classes de 6^e, mais, simultanément, il est souhaitable que soient pris en compte les aspects touchant, notamment, le caractère urbain, périurbain et rural, les catégories socio-professionnelles, et les structures des écoles concernées. Tous les élèves des écoles retenues pour cette expérimentation sont concernés ;

— la condition du succès de cette expérimentation est de confier cet enseignement à des personnels qualifiés sur les plans linguistique et pédagogique. Il appartient donc aux recteurs, en liaison avec les corps d'inspection, de s'assurer que ces compétences requises sont réunies ;

— il est nécessaire de recueillir l'accord du conseil d'école et l'avis du conseil d'administration du collège ;

— les communes auxquelles incomberont les charges financières pour l'acquisition des fournitures pédagogiques des matériels indispensables et la rémunération d'éventuels intervenants extérieurs seront associées dès le départ à l'élaboration du projet. Tout dossier qui ne comprendrait pas l'accord formel des communes devra être écarté.

Des conseils généraux et même régionaux ont manifesté leur intérêt pour cet enseignement précoce des langues vivantes. D'autres pourraient être conduits, à votre initiative, à adopter une même attitude. Il serait donc intéressant de les associer à la réflexion et d'obtenir leur concours.

III — Les procédures : le rôle des recteurs est décisif.

1. Dès réception de cette circulaire, il est demandé aux recteurs de faire procéder à un appel d'offres par les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation.

Pour se déterminer, les écoles et collèges correspondants devront disposer des documents suivants :

- les objectifs et priorités pédagogiques ;
- le cahier des charges ;
- le dossier-type de candidature.

Les parents, informés, indiqueront la ou les langues souhaitées. Les principaux de collège et les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale assureront conjointement l'élaboration du dossier afin de constituer des secteurs expérimentaux homogènes.

Pour assurer l'étude des dossiers, les recteurs constitueront un groupe de pilotage composé des inspecteurs d'académie, d'inspecteurs pédagogiques régionaux, d'inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale, d'instituteurs et de spécialistes de langues vivantes. Ces groupes de pilotage, chargés de l'instruction des dossiers, auront également compétence pour assurer l'évaluation de cette expérimentation. Il revient aux recteurs de décider de l'éventuelle déconcentration au niveau départemental de ces groupes.

2. La liste des secteurs d'expérimentation contrôlés sera arrêtée par les recteurs, qui s'assureront de l'équilibre entre les dépenses envisagées et la dotation qui leur

aura été notifiée, augmentée, le cas échéant, des concours financiers extérieurs. Ils désigneront un coordinateur par projet.

La liste des secteurs et des langues définitivement retenus sera adressée à la direction des Écoles pour le 20 mai 1989.

3. Des dispositifs complémentaires devront être mis en place dès que les zones d'expérimentation auront été déterminées :

— Un dispositif de formation pour :

* les instituteurs qualifiés, afin de les informer des objectifs de l'enseignement des langues et conforter leurs compétences linguistiques ;

* les professeurs, pour les informer sur les méthodes de l'enseignement primaire dans son fonctionnement général et sur l'adaptation des méthodes et programmes relatifs à l'enseignement des langues à un public de jeunes élèves ;

* les intervenants extérieurs, avant leur prise de fonction (vérification de leurs compétences linguistiques et formation pédagogique).

— Un dispositif d'évaluation.

L'indispensable évaluation externe sera conduite par le groupe de pilotage académique, en liaison avec la structure d'évaluation qui sera mise en place au niveau national. Le groupe de pilotage académique assurera l'évaluation des acquisitions aux différents paliers de cet enseignement, des modalités d'organisation pédagogique, ainsi que la régulation de l'expérimentation.

La période d'expérimentation sera précédée par :

— des regroupements de stages nationaux ou interacadémiques pour assurer la cohérence du dispositif de formation ;

— des stages interacadémiques et/ou départementaux ;

— des stages dans les zones choisies.

Les instances départementales seront consultées sur les dispositions retenues (comité technique paritaire, conseil départemental de l'Éducation nationale) et les instances académiques seront informées.

Vous trouverez en annexe les objectifs et priorités pédagogiques relatifs à cette opération.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Lycées et Collèges,

A. LEGRAND

Le directeur des Écoles,

L. BALADIÈRE.

ANNEXE

Objectifs et priorités pédagogiques

1 — Les objectifs

Un enseignement précoce de langues non maternelles ne saurait avoir pour objectif prioritaire de former de manière précoce des enfants bilingues.

Un enseignement, portant sur deux années scolaires (CM1 et CM2) avec un horaire hebdomadaire d'un maximum de trois heures, a bien d'autres finalités. Il s'agit de préparer, sur les plans linguistique, psychologique et culturel, les enfants à l'apprentissage d'une langue. Cet enseignement d'initiation doit servir le véritable apprentissage ultérieur d'une langue étrangère. En même temps, il doit contribuer à assurer les acquisitions fondamentales de l'école élémentaire, favorisant ainsi une meilleure réussite scolaire.

Cet enseignement devra permettre aux enfants :

- d'enrichir leurs capacités d'audition et d'articulation ;
- de prendre conscience des différences entre la langue étrangère et la langue maternelle.

Il conduira à la manipulation de structures de base et à l'emploi d'un vocabulaire usuel simple.

Il aura également pour but :

- de créer et développer le goût pour la langue étrangère perçue comme un autre moyen de communiquer et de s'exprimer ;
- d'ouvrir l'esprit aux réalités d'un monde étranger que l'enfant apprend ainsi à aimer et à mieux connaître.

2 — Les priorités pédagogiques

Connaître une langue, c'est d'abord être capable de comprendre un message parlé et de s'exprimer verbalement. L'enseignant mettra donc l'accent sur la langue orale, mise en œuvre dans des situations de communication attrayantes pour des enfants de cet âge et variées.

Il aura recours, aussi souvent que possible, à des enregistrements audio ou vidéo qui offrent de bons modèles, afin de familiariser les élèves avec une intonation, un rythme, des sons différents. L'enseignant s'attachera donc à exercer les élèves à une bonne discrimination auditive des sons de la langue étrangère et les guidera vers une prononciation correcte au cours d'échanges simples. Il veillera également à la correction grammaticale.

Connaître une langue, c'est également être capable de prélever le sens d'un message écrit et, à terme, de produire de courts textes. L'enseignant, grâce à l'exploitation de supports variés (petits journaux, BD, affiches,

publicités...), entrainera les enfants à repérer les éléments significatifs qui permettront la compréhension des textes. L'écrit sera aussi l'occasion de fixer poèmes, chansons, comptines, apprises ensemble. Il favorisera notamment la compréhension du fonctionnement de la langue étrangère et la comparaison avec la langue maternelle.

Des notions simples de grammaire, qu'on fera comprendre par analogie ou par différence avec des notions de grammaire française et que l'on apprendra à manier dans diverses situations de communication écrite ou parlée, permettront d'ébaucher une véritable conscience linguistique.

En effet, l'enseignement d'une langue étrangère à des enfants de cours moyen s'insère dans l'ensemble des enseignements de l'école élémentaire et contribue à leur enrichissement.

L'apprentissage du français doit bénéficier particulièrement de cet apport. La comparaison des correspondances phonie-graphie, de la structure des phrases, des invariances, des rythmes et intonations, particulièrement en poésie, de la construction de familles de mots, ... etc., devrait amener les enfants à jeter un nouveau regard sur les principes fondamentaux du fonctionnement de leur langue maternelle. Les diverses situations de communication favorisent également la mise en évidence de différences à la fois linguistiques et culturelles, intéressantes et enrichissantes (utilisation du tu et du vous, mode d'interrogation...).

Apprendre une langue est également l'occasion d'une ouverture sur le monde d'aujourd'hui, sur un pays, son histoire, sa géographie, sa culture. L'enseignant abordera donc avec profit ces domaines, chaque fois qu'il le pourra, dans l'enseignement des autres disciplines, qu'il s'agisse d'histoire et de géographie, mais également d'enseignements artistiques ou d'éducation civique.

Des notes pédagogiques relatives à chaque langue sont en cours d'élaboration par l'inspection générale de l'Éducation nationale. Elles seront prochainement publiées au *Bulletin officiel* de l'Éducation nationale.

BO n° 11 - 16 mars 1989



Stagadenn :

BO n° 16 - 20 avril 1989

Expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat)

NOR : MENE8950135Z

RLR : 514-2 ; 531-8

Additif à la circulaire n° 89-065 du 6 mars 1989 (BO n° 11 du 16 mars 1989)

En complément de la circulaire citée en objet, relative à l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat), il est précisé que les séquences d'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire ne pourront être prélevées sur les horaires de français, de mathématiques et d'éducation physique et sportive.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Écoles
L. BALADIER

E V E Z H I A D E N N O Û

WAR AN DESTENN OFISIEL AMAN A-US

Evit ar mare n'eo nemet un taol arnod; met ret eo gouzout e vo klas-ket lakaat ar vugale da bledif da vat gant ur yesh estren (ar saozneg dreistholl met reoù all a zo evel : LOUDIEG saozneg hag alamaneg, BREST lanredeg saozneg alamaneg ha portugaleg, LANDIVIZIO saozneg, KASTELL PAOL-PLQUESKAD saozneg, PLEIBEN saozneg, KEMPER Brizeux saozneg hag alamaneg, FOUENANT saozneg hag alamaneg, SKAER saozneg, LIFFRE saozneg hag alamaneg, RETIERS idem, SANT-MALO idem + spagnoleg, PLOERMEL saozneg, Bro Naoned ? (evel a weler e laker ar pouez war Penn-ar Bed...) er CMI hag er CM2, ha se adalek miz Gwengolo...)

A-hervez n'he deus ket ar yesh estren-se da gemer lec'h danvesioù evel ar galleg, ar jedoniesh hag an embregerezh korf (s.o. additif circulaire N° 89-065); n'he deus ket, kennebeut all da vont ouzh ar yeshoù "rannvroel"; evit bezañ resisoc'h : "...ne doit pas modifier l'organisation actuelle de l'enseignement des langues et cultures régionales."

Div evezhiadenn :

- 27 eurvesh kelenn so er c'hentañ derez (evit ur sizhunvesh) : e pelec'h e vo kavet an eurveshioù ("un horaire de 2 à 3 heures hebdomadaires") evit kelenn ar yesh estren ?

- "l'organisation actuelle" : a dalv e vo doujet (well-wazh) d'an traoù evel m'emaint hiziv. Met adalek ma vo lakaat ar yesh estren e pleustr en holl skolioù, ne welan ket penaos e c'hell ar brezhoneg ober e damm toull er c'helenn. Anat eo, adal ma vo kevezerezh eo sur hon yesh da vezaf koll.

Mard eo gwan ar gelennerien brezhonek ez eo gwanoc'h c'hoazh framm ar gerent o c'houlenn brezhoneg evit o bugale er skolioù ofisiel (er-maes eus Diwan, hag ar c'hlasoù divyezhek a vennan lavaret). Sed aze, eta, un arguzenn a bouez, dimp da enebif diouzhtu ouzh an taol arnod-se.

Ar gelennerien saozneg o-unan a unvan gant ul lodenn vat eus ar skolaerien a gav tu da abegif war an dachenn bedagogel ha memes war efedusteg al labour : arc'hant, nerzh hag amzer kollet da vat.

An taol arnod-se a gas war-du ur stad evit ar saozneg (ha marteze yezhoù all) er c'hentañ derez : da feñveriañ ouzh an diouer a statud gant ar brezhoneg...

Ne welan ket abalamour da betra e vefe nec'het bras Korsikiz, Okitaniz, Euskariz hag all... ha Breizhiz o chom seder. Ne welan ket ken nebeut, abalamour da betra e vefe nec'het bras sindikadoù zo e Breizh (SGEN-CBDT da skwer) hag UGB o chom ken seder all ouzh ar gudenn...

Peadra zo da vezañ souezhet ha nec'het naet gant paliou zo : "l'apprentissage du français doit bénéficier particulièrement de cet apport". "...devrait amener les enfants à jeter un nouveau regard sur les principes fondamentaux du fonctionnement de leur langue maternelle..." (= ar galleg e spered aozerien an taol arnod-se).

"...l'occasion d'une ouverture sur le monde d'aujourd'hui, sur un pays, son histoire, sa géographie, sa culture" (pa ouvezer pegen dezsk e chom bugale hon bro war o sevenadur, o bed...hep komz a-zivout o yezh vroadel...).

(Evezhiadennoù savet buan-ha-buan gant Herve BIHAN)

NOTENN : Burev U.G.B. n'eus graet netra war ar poent-se betek bremañ, rak lod brasañ eus e izili a soñje e oa diaes kaout un emzalc'h sklaer a vefe komprenet mat gant an dud. Met chalet omp gant ar gudenn. Kasit deomp hoc'h ali c'hwi ivez !

Sept ans d'anglais pour rien

O.F. - 19/7/1989

Les profs plaident non coupables.

"Do you speak English ?". La question angoisse les parents d'élèves. Après la fièvre des maths, Europe oblige, la mode est aux langues étrangères. Mais au bout de sept ans d'apprentissage à l'école, rares sont ceux qui parlent couramment anglais. La faute aux profs ? Ceux-ci en débattent en ce moment à Rennes.

RENNES. - Les petits Français seraient très mauvais pour apprendre les langues étrangères. Une litote ? « Les parents s'étonnent qu'au bout de sept ans d'études secondaires leurs enfants ne parlent pas couramment l'anglais », constate François Monnanteuil, président de l'Association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public qui tient congrès en ce moment à Rennes.

On ne peut rendre un élève bilingue avec seulement quelques heures de cours par semaine, même pendant sept ans, répondent les enseignants. Et pourtant, ils ont de plus en plus recours aux nou-

velles technologies. « On passe notre temps à trimballer des magnétophones, des vidéos et des rallonges. Si ces moyens peuvent motiver plus les élèves, ils ne résolvent pas tous les problèmes », insiste François Monnanteuil.

Sélection

La solution serait-elle d'apprendre l'anglais dès le primaire ? « Attention, il ne faut pas commencer trop tôt. Il y a cependant un avantage : en arrivant en 6^e l'enfant choisit sa langue étrangère en connaissance de cause. » Le choix de la langue s'avère en effet un outil de sélection à

l'arrivée dans le secondaire. « Pour être dans une bonne classe, tout le monde sait qu'il faut choisir l'allemand en première langue et faire du latin en quatrième », regrette un parent d'élève.

Les Français pas doués pour les langues ? Faux, répondent les profs. Même s'ils reconnaissent que d'autres pays européens sont plus ouverts aux langues : la Belgique à cause de son bilinguisme, les pays du Nord dont le langage est restreint. « Le problème du français est qu'il a déjà une diffusion internationale. »

Mais la France est le seul pays au monde à donner l'accès à une langue étrangère à

la totalité d'une classe d'âge. Alors l'exemple des Allemands qui parlent couramment anglais, François Monnanteuil le contre : « On oublie qu'il n'y a qu'une petite proportion de jeunes Allemands qui ont la chance d'apprendre cette langue à l'école. »

Non, ce que veulent les profs, ce sont davantage de moyens et moins d'élèves dans chaque classe : indispensable pour avoir des résultats. Et puis, au bout du compte, ils se font rassurants. Jusqu'à affirmer : « Pour réussir dans la vie, il n'est pas indispensable de parler la langue de Shakespeare sur le bout des doigts. »

François DANCHAUD.

A-DREUZ HAG A-MED ...

Lehet gawimp:

GEORGES HOURDIN

LA LANGUE FRANÇAISE ET LES LANGUES RÉGIONALES



L'abbé Grégoire est d'actualité. Ses cendres seront portées au Panthéon à l'automne prochain. C'est un hommage rendu au rôle de libération qu'il a joué avant et pendant la Révolution française. Certains lecteurs nous ont écrit pour entretenir le dialogue. L'un d'entre eux — un Breton — nous dit qu'il n'est pas d'accord avec Grégoire. Il ne lui pardonnera jamais d'avoir demandé que la langue française devienne langue officielle sur tout le territoire. La langue bretonne a ainsi disparu et son remplacement aurait entraîné des troubles psychologiques profonds.

Je crois notre correspondant puisqu'il le dit. Si je lui réponds, c'est avec amitié et parce que sa lettre soulève beaucoup de problèmes difficiles et passionnants. J'ai envie d'en savoir davantage. Je lui demande de développer son point de vue. Je vais donner le mien. Je ne défends pas absolument tous les actes posés par l'abbé Grégoire. Il était d'origine paysanne pauvre et populaire. Il s'est certainement trompé à certains moments, comme tout le monde ! Il a toujours eu un courage intrépide. Je pense qu'il n'était pas schismatique quand on regarde les choses de près. Je veux simplement rappeler la façon dont se posait le problème des langues, me semble-t-il, à cette époque.

À la fin du XVIII^e siècle, quand la monarchie hiérarchisée et confessionnelle est remplacée par une république égalitaire, et qui deviendra assez vite laïque, la notion de patrie et de territoire apparaît sous une forme nouvelle. La France n'est plus la propriété personnelle des grands seigneurs et du roi. L'étendue du territoire ne change pas suivant le mariage de leurs enfants. Un pays précis qui s'appelle la France, avec des frontières assurées et bien délimitées, apparaît. Chaque citoyen en est copropriétaire.

La langue française était alors peu pra-

tiquée. Quarante pour cent d'habitants, au maximum, savaient lire, écrire et raisonner en français. En réalité, la langue française était à la fois langue littéraire, ayant produit des chefs-d'œuvre, et langue diplomatique. Elle était écrite par une élite européenne. Pour cette aristocratie, elle était une source de joies culturelles et un moyen d'oppression politique. Il n'était pas possible de moderniser la société nouvelle, de faire profiter chacun des progrès scientifiques et techniques sans réformer l'instruction. Il fallait trouver un moyen de communication adapté à ce besoin nouveau et commun.

La langue plongeait ses racines dans le latin. Elle avait assimilé d'autres apports de langues étrangères. Elle était cet instrument que l'on cherchait. En en rendant l'usage obligatoire dans toutes les écoles, c'était vouloir confier au peuple l'avenir du pays et de sa culture. Je vois mal comment il aurait été possible d'agir autrement.

Je sais, le breton a été plus qu'un patois. **J** Etait-ce vrai encore à cette époque ? En tout cas, le problème se pose de nouveau aujourd'hui dans l'autre sens. Notre langue française, notre admirable langue française survivra-t-elle à l'unité politique de l'Europe ? Il aurait fallu, certes, en réalisant l'unité de la France, continuer d'enseigner obligatoirement le breton dans les seuls départements de l'Ouest. Il va falloir, si nous voulons que le français demeure une langue vivante, que nos enfants fassent l'effort d'en apprendre plusieurs en même temps.

Question actuelle. Donc question d'aujourd'hui. Je peux affirmer que Grégoire n'était pas un fanatique. Il a lancé une enquête sur l'état des patois et des langues provinciales dont les résultats sont encore précieux. Il ne méprisait pas ce qu'il croyait dans l'obligation de compléter.

• En réclamant que le français devienne la langue de notre pays, l'abbé Grégoire a tué les particularismes linguistiques, écrit à Georges Hourdin un lecteur breton après la lecture d'une de ses dernières « cartes blanches ». Sans doute, lui répond le fondateur de La Vie, mais cette officialisation de la langue française n'était-elle pas la condition indispensable pour l'émergence de la France moderne ?

• Il s'est tenu à la fin du mois d'août, à Paris, un colloque qui groupait les psychanalystes appartenant à l'école de Jung. La France qui s'est, à certains moments et d'une façon excessive, passionnée pour Freud et pour Lacan, semble méconnaître Jung, qui est bien plus proche de nous. Nous essaierons de situer son œuvre et sa vie dans une prochaine chronique.



NAONED E BREIZH

UNVANIEZH AR GELENNERIEH BREZHONEG

An Douarenn 21 stard ar Lur. Part. 55.000 Gwened

D'an 8 a viz Here 1989

Kenvroiz ker,

Er bloaz tremenet ho peus kemeret perzh e-barzh ar stourm evit an D.E.U.G. brezhoneg . Hep o sikour ne vefemp ket deuet a-benn da gaout anezhañ . Ho trugarekaat a reomp, a greiz kalon, evit o skoazell !

Er bloaz-mañ e klaskomp mont e darempred gant ar ministrerezh evit breutaat gantañ war bolitikerezh ar brezhoneg dre vras en Deskadurezh . Dav eo deomp mont goustad, evit narenn spontañ an dud atebek ...

N'eo ket evit-se e tleomp chom sioul o c'hertoiz o bolontez vat . Kudennoù resis zo da ziskoulmañ war an dachenn . Sofijet hon eus e oa poent pouezañ war hini an brezhoneg hag hor sevenadur e Bro-Naoned .

Neuze, aozet e vo d'ar sadorn 18 a viz DU 1989, da 3 eur, e N A O N E D ur VANIFESTADEG gant kirri, war an temoù :

- + BRO-NAONED E BREIZH !
- + AR BREZHONEG E BRO-NAONED !

Difenn hor sevenadur hag hor yezh e Bro-Naoned eo difenn Naoned e Breizh war un dro, o vevañ peurgetket e vez graet diaesterioù d'ar stobidi o deus c'hoant da zeskiñ brezhoneg, war-zigarez ema al Liger-Atlantel e " rannvro Broioù al Liger " ...

Gant Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg hag ar c'h/C.U.A.B. (Kuzul evit Unander Melestradurel Breizh) eo bet savet ar raktres : dibunadeg eus Skol-veur al Lizhiri betek ti Kuzul an Departamant, dre ar Rektordi hag ar Ti-kêr . Goulennet hon eus bezañ degemeret gant ar pennoù bras .

Goulenn a reomp ganeoc'h lakaat ac'hanomp da c'houzout hag a-du oc'h gant ar paliou-se ha, neuse, ha kemer a rit perzh er vanifestadeg .

Er stourm evit an D.E.U.G. he deus dispignet U.G.B. 15.000 lur (ur milion hanter santim) . Diaes e vo dezhi kenderc'hel e-giz-se, rak ne resev yalc'had ebet gant den ...

Ar c'h/C.U.A.B., d'e du, n'eus kazi gwenneg ebet . Neuze e c'houlennomp ganeoc'h skoazell ac'hanomp war boent an argant ivez, en ur gas deomp 200 lur d'an deboutañ . Ho trugarekaat a reomp en a-raok !

Gortoz a reomp ho respont . Da gas da U.G.B. eo .

A greiz kalon ganeoc'h,

Jean CEVAER,
Prezidant ar c'h/C.U.A.B.

Tugdual HALVEZ
Prezidant U.G.B.

LABOUR AN UNVANIEZH

- AN DEUG : Goude ur bloavezh stourm efedus, bevet ganimp, n'hor boa bet digant ar Ministrerezh nemet ur gouestl. D'an 23 a viz eost avat e errue e skol veur Breizh Uhel ar c'heloù ofisiel e oa krouet an DEUG. Diwezhat a-walc'h evit ma c'hellfe lod lakaat o anv marteze. Koulskoude e ouzomp bremañ ez eus bet enskrivet un 60 a dud evit an DEUG nevez-se, pezh a zo brav. Bravoc'h c'hoazh eo ar c'heloù-mañ : ur 20 bachelour nevez o deus laketao an anv, da larout eo studierien leunamzer, a zeuy d'ar c'hentelioù, ar studierien all o vezañ tud o labourat ha ne vint ket gwelet er skol-veur nemet da goulz an arnodennoù (ha da goulz an devezhioù-studi a vo kinniget dezho e-pad ar bloaz).

- O vezañ ma oa bet klozet e miz Gouere an enskrivadurioù evit an DEUG brezhoneg krouet e miz Eost ha doa skrivet UGB da Brezidant Skol veur Breizh Uhel da c'houlenn ma vefe aotreet ar studierien brezhoneg d'en em enskrivañ diwezhat.

CAPES : Gant Ministr an Deskadurezh eo bet kresket eus 33 % niver ar postoù laketao er C'Hapes e 1990. goulennet he deus UGB e kreskfe ivez niver ar postoù brezhoneg, eus muioc'h avat : 5 post hervezomp zo ezhomm bep bloaz - 15 post eta a vefe ezhomm evit adtapout dale ar bloavezhioù tremenet. Goulennet hon eus ivez e vefe aozet ur C'Hapes diabarzh hervez ar reolennoù.

UR RAKTRES EVIT AR BREZHONEG : Goulenn a ra UGB e vefe savet ur raktres hollek ha kempoell evit aozañ diorroerezh ar c'helenn brezhoneg en deskadurezh. Meur a wech hon eus skrivet d'ar Ministr evit kaout emgav gantañ ha studiañ ar pezh a vefe da sevel. Dre ma chome direspont hon eus ivez skrivet da Rocard hag ar Peñseg da glemm.

BREZHONEG E PLOUARED HAG E PERROS : Ne oa mui den ebet o kelenn brezhoneg eno ha skrivet he doa UGB d'an 31 a viz Eost da c'houlenn digant ar Rektor e oa poent kregiñ da glask unan bennak. Anvet eo bet Lizig Huon da gelenn eno evel Mestrez-skoazell (M.A.).

REIZHSKRIVADENN R.B.I. : Bep meurzh da noz, en abadenn "ar Seizh Amzer" da 7.20e war radio Breizh Izel, e vez aozet ur genskrivadeg evit skolidi ar c'hentañ o teskiñ brezhoneg. Evit kenskrivañ e vo re vo ret d'an holl kas ur gartenn bost da R.B.I. gant testenn ur frazenn, hervez live ar skolidi. Ar meurzh war-lerc'h e vo tennet d'ar blouzenn verr evit gouzout gant piv e vo aet ar maout. Ar c'hartennoù-post a zo da vezañ da : R.B.I. "Ar Seizh Amzer" Ar Reizhskrivadenn B.P.403 29101 KEMPER CEDEX

WANTED : KELENNER BREZHONEG E BRO LEON. 7 eurvezh labour a ginnig skol Sant Jozeb Plabenneg (Leon) d'ur c'helenn brezhoneg. 3 eurvezh yezh er 4vet klas, kemend-all en 3vet hag 1 eurvezh sevenadur er 6vet ha 5vet klas. Mar anavezit unan a c'hallfe kelenn eno, pellgomzit d'an Ao. Pierre Jollé 98.40.41.17.

-GWENNEIEN : Ur bloavezh frouezhus eta eo bet an hini diwezhañ. Siwazh kalz dispignoù zo bet gant UGB evit kas al labour-se da benn, ha start e vo ar bloavezh a zeu ma ne zeuomp ket a-benn da gaout arc'hant digant

ar pennadurezhioù : abaoe meur a vloaz e vez nac'het ouzhimp hep abeg. Goulennet e vo c'hæzh, met n'hallomp ket bevañ diwar fiziañs. Ho pediñ a reomp eta da ziskouez ho fiziañs e labour an Unvaniezh, da ziskouez ho youl da skoazellañ ar stourm emamp o ren. Kasit deomp eta ho skodenn an abretañ ar gwellañ. 100 lur eo bremañ, rak kresket eo bet evit ma c'hallfe UGB derc'hel da vevañ ha da labourat.

- KLAS DIVYEZHEK NEVEZ E BREC'H : Meur a lizher a oa bet kaset gant UGB d'an dileuridi ha d'ar Ministrerezh evit kaout ur skolaer brezhoneg e Brec'h ha gallout digeriñ ur c'hlas divyezhek eno. Gant labour UGB hag hini ar familhoù a c'hourdrouzas kregiñ gant ur yun betek an trec'h e voe gounezet ar stourmad-se : digoret eo bet ar c'hlas gant Jean Claude ar Ruyet, tra ma kemere Maurice Jouanno e lec'h e klas divyezhek Pondi.

- BEC'H E GWENED : Skrivet hon eus d'ar Rektor evit sachañ e evezh war an diaezamantoù spontus a veze graet da Roland Mogn, en e labour kelenner brezhoneg e Løse Le Sage e Gwened, gant rener hag isrener ar skol, enebourien touet d'hon yezh. Rediet eo bet R. Mogn da zegemer 4 eurvezh istor ha douaroniezh en e implij-amzer brezhoneg, warzigarez eo "daoubennek" e Gapes brezhoneg.

- BREZHONEG LV3 : skrivet he deus UGB Bro Roazhon da c'houlenn digant ar Rektor ma vefe digoret erfin ur gevrem "Brezhoneg trede Yezh" (LV3) e kêr Roazhon : skolidi a vez o tibab brezhoneg evel trede yezh amañ hag ahont met ne zeuont ket a-benn da gaout kentelioù dereat : nag 3 eurvezh reizh, nag en implij-amzer ar skolidi.

- KLASK SKOLAERIEN : en ur c'helc'hlizher eus an 23 a viz Eost e c'houlenne Enseller akademiezh ar Mor-Bihan digant ar skolaerien ha gouzout a ouient brezhoneg a-walc'h evit gallout kelenn er c'hentañ derez. Goulennet he deus UGB Bro Roazhon digant Enseller Akademiezh Il ha Gwilun ober kemend-all : ne zlefe ket bezañ dibosubl, an Aotrou Migayrou, an Enseller nevez, eo en doa sinet al lizher enklask Mor-Bihan, pa oa enseller en departamant-se da neuze.

- BODADEGOU UGB : D'ar merc'her 13 a viz Gwengolo e oa bet bodet e Gwengamp un 40 bennak a dud o kelenn hon yezh en Aotrou an Hanternoz. D'ar merc'her 21 a viz Gwengolo e oa bet bodet e Roazhon izili Il ha Gwilun. N'hon eus ket bet keloù a lec'h all.

Cabinet du Ministre d'Etat,
Ministre de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Le Conseiller Technique

CAB 14 N° 1813

Paris le 31 AOUT 1989

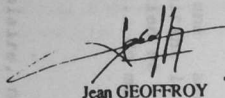
Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 13 août 1989 est bien parvenu à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, qui m'a demandé de vous répondre.

Vous souhaitez l'intervention du ministère afin que puisse aboutir la demande d'ouverture d'une classe bilingue dans le département du Morbihan. Cette décision relève désormais de la compétence des autorités déconcentrées auxquelles il appartient en outre de gérer les moyens mis à leur disposition pour assurer le service public. L'administration centrale ne saurait intervenir dans ce processus sans commettre un excès de pouvoir.

C'est bien auprès de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'éducation que vous deviez vous tourner, et c'est lui qui peut vous apporter toute précision sur l'état de la procédure, ou les motifs de sa décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean GEOFFROY

Monsieur Tugdual KALVEZ
Président de l'union des enseignants
de breton

21, rue des Tribunaux
56000 VANNES

-13-

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Education Nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Paris le 2 OCT. 1989

CAB 14 N° 1895

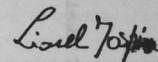
V/lettre du 13 août 1989.

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de votre souhait de voir implanté un emploi d'instituteur pour assurer l'enseignement bilingue à l'école élémentaire.

J'ai le plaisir de vous informer qu'un emploi d'instituteur a pu être mis en place à Brech', manifestant ainsi mon souci de développement du bilinguisme dans le département du Morbihan.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.


Lionel JOSPIN

Monsieur Tugdual KALVEZ
Président de l'union des enseignants
de breton

21, rue des Tribunaux
56000 VANNES

Enseignement Catholique du Finistère

2, Rue César-Franck
BP 38 - 29102 QUIMPER Cedex

Tél. 98 95 16 06

N/Réf. : FK/MHL
1452.89

QUIMPER LE 14 SEPTEMBRE¹⁴89

Le Directeur
F. KERDONCUF

OBJET :
Situation du breton
dans l'Enseignement Catholique

A

Monsieur Tugdual KALVEZ

Monsieur,

Au cours des vacances, j'avais bien reçu votre courrier concernant la situation du breton dans les écoles catholiques... Votre lettre ne manque pas de m'interroger.

Je dois vous avouer que depuis des années, notre insistance est grande lors des rencontres que nous avons avec Monsieur le Recteur d'Académie, à propos de la dotation horaire.

Chaque fois, il lui est rappelé qu'une dotation spécifique est accordée à l'enseignement public, et qu'il serait donc normal - au titre de la parité - qu'une même dotation soit accordée à l'enseignement catholique.

Il y a toujours carence au niveau de l'Administration à ce sujet.

Cette année encore, alors que l'arrivée d'un nouveau Recteur pouvait laisser espérer un changement de politique, aucune dotation horaire n'a été accordée en collèges et lycées, au titre de l'enseignement du breton.

Cependant, nous avons réussi à obtenir une seule ouverture. Personnellement, j'avais constitué un dossier sollicitant la prise en charge d'un contrat pour un instituteur itinérant dans le soutien et la coordination des classes primaires qui dispensent l'éveil au breton... Un mi-temps a été accordé à cette fin et je m'en réjouis.

Dans les prochaines préparations de rentrée scolaire, nous présenterons une nouvelle requête à Monsieur Le Recteur. Nous verrons alors s'il y a de sa part, l'ouverture que vous laissez présager.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.


F. KERDONCUF



UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

U.G.B. HAG AR BRIZONIDI BOLITIKEL

Au vu des événements qui ont amené et suivi la mise en détention "préventive" de G. Kabon et J.-Y. Meudeg, militants politiques bretons, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg exprime une fois de plus son inquiétude quant à la nature de la politique qui sous-tend cet enchaînement de violences et manipulations policières de l'information, de propos méprisants et de calomnies à l'égard des prisonniers et du mouvement breton dans son ensemble, et qui constituent un refus de répondre à la véritable question posée : le droit à l'existence matérielle et morale du Peuple Breton dans la France de 1989 .

U.G.B. demande en conséquence : la mise en liberté provisoire de J.-Y. Meudeg et G. Kabon ; le droit pour les prévenus de s'exprimer en breton dans le cadre de l'instruction et du procès qui suivra .

U.G.B. condamne, enfin, les violences policières (comme celles commises à Lorient le 6 août dernier) et les propos calomnieux et haineux (comme ceux du député du Mor-Bihan Giovanelli) qui constituent autant de provocations propres à envenimer une situation déjà rendue difficile par la "surdité" chronique des pouvoirs publics aux revendications bretonnes les plus élémentaires .

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG
30 / 8 / 1989



-15-

UNVANIEZH AR GELENNERIEN BREZHONEG

"An Douarenn", 21, straed an Tier-Barn. 56 000 Gwened

U.G.B. HA DARVOUDOU AN ORIANT

La section du Mor-Bihan de l'Union des Enseignants de Breton, suite à la prise de position officielle du Parti Socialiste sur les incidents du 6 août et la manifestation du 12 contre la répression policière, s'étonne de la bonne conscience des socialistes en ce qui concerne "la reconnaissance des cultures minoritaires" .

Elle remarque en ce qui concerne l'enseignement, que la licence de breton n'a été obtenue qu'au bout de trois ans de lutte et le D.E.U.G., lui, au bout de huit années, après force démarches et manifestations . Les postes de C.A.P.E.S. de breton sont distribués au compte-gouttes : un en 1988, un en 1989 . Actuellement encore, refus de création de classes bilingues breton-français, réclamées par les parents d'élèves depuis deux ans au moins, à Brec'h, Guémené-sur-Scorff, Redon, ... Aucune formation d'instituteurs capables d'enseigner le breton, que nous demandons depuis sept ans . Enfin, quelle place est faite à la langue bretonne à la radio et à la télévision, quand les Gallois ont, eux, une chaîne complète dans leur langue ? Et la signalisation routière bilingue refusée ici, quand elle existe dans de nombreux pays d'Europe ? ...

Ce n'est jamais par pure bonne volonté que le pouvoir socialiste nous a accordé ces droits, mais il a cédé devant la pression du Mouvement Breton . On voit aussi toute la route qui reste à faire pour que les droits culturels des Bretons soient vraiment reconnus .

Il est facile de se gargariser de "pays des droits de l'homme", autre chose est de les mettre en application . Nous attendons les socialistes aux actes et sommes prêts à en discuter avec eux .

Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg
Kevrenn Bro-Vened _ 20 / 8 / 1989

L I Z H I R I

A-berzh J.E. Mouton, kelenner saozneg en ur skol brevez e Redon.

"... bez e c'hellan dispakañ evezhiadennoù hag a c'hellfe bezañ frouzhus evit ar stourmaoù da zont.

1- a dra-sur, ar pep pouezusañ goude bezañ roet deomp un DEUG klok eo sevel ur skol normal brezhoneg evit stummañ skolaerien brezhoneg.

2- Brav e vefe adkemer menoz unvaniezh ar gerent vrezhoneg, da lavaret eo, ur skol divyezhek e pep kanton Breizh (1)

3- Lakaat an istor hag hol lennegezh evel danvezioù dre-red er skolioù kentañ derez hag eil derez.

En amzer da zont e vo un troc'h donañ etre Breizh Uhel ha Breizh Izel (2). Penaos e c'hell ur bugel en em santout Breizhad pa vez e dud o trailhañ galleg bemdeiz ? Ma oar mat hennezh e vez un istor hag ul lennegezh ispisial staget ouzh e "rannvro", ez a da vezañ ur fed evitañ "emañ Breizh disheñvel diouzh peurrest Bro-C'Hall !

4- N'eus ket pell'zo ez eus bet votet ur mennad gant Breujoù Bro-Gorsika o tiskleriañ splann emañ ar Gorsiz ur bobl hec'h unan... Bez e c'hellomp (3) lakaat kannidi Vreizh da ziskleriañ ar memestra, pe kazi ar memestra... da lavarout eo "ez eus ur sevenadur, ur yezh e Breizh disheñvel diouzh hini Bro-C'Hall" ha lakaat anezho ouzhpenn da ziskleriañ "ez int prest d'ober o seiz gwellañ evit difenn ha sikour ar sevenadur-mañ en ur lakaat anezhañ e pep lodenn eus ar vuhez foran.

5- Reiñ lañs d'ul luskadenn nevez : "ur banell vrezhonek e pep kêr ha keriadenn eus Breizh (Uhel hag Izel !)". Bez e c'hellfe bezañ "Degemer mat e...". Dre ar c'helc'hioù sevenadurel da skouer : skrivañ da bep ti-kêr evit kas ar menoz-mañ da benn. Ma vefe tamallet dezho ne vefe ket moien kavout arc'hant da brenañ seurt-tra, e vefe posubl dastum arc'hant ha kavout ul livour lizherennoù da sevel seurt labour.

6- Krouiñ ur bodad-labour evit ar brezhoneg er genwerzh. Lakaat pannelloù brezhoneg e-barzh ar gourvarc'hadou, sevel skridoù bruderezh hag all, kinnig anezho da renerien ar stalioù.

N.B. - Ur miz'zo e oan o vleniañ war hent Gwened, ha gwelet 'm'eus ar skritell-mañ : "Ici commence la pays vannetais !". Ha perak an diaoul n'eo ket deuet ar soñj-mañ war spefed emsaverien Bro-Wened, poulzañ ar pennoù bras da lakaat unan all e brezhoneg "Amañ e krog Bro-Wened !". Gant trec'h ar "re-wer" (4) en Oriant ha Gwened e vefe moien sur a-walc'h da c'houlenn seurt tra digant ar pennoù bras ! (gouzout a oar mat pep unan ez eo bet harpet ar re-se gant an emsaverien. Hag ez int a-du ganeomp war dachenn ar sevenadur !) (5)

Notennoù gant an embanner

1) A-raok sevel "ur skol divyezhek e pep kanton", pa n'eus ket a-walc'h a skolaerien stummet evit ar c'hlasoù divyezhek a vefe da zigeriñ, nag ar re a zo digor hiziv (Sant Rivoal), e vefe tu d'an holl ac'hanomp stagañ da sevel ur skol-noz e pep kanton : aesoc'h e vo, efedusoc'h ivez, ha prientet e vo an dachenn.

2) Er c'hontrol e c'haller lavarout ez eus nebeutoc'h-nebeutañ a zisheñvelerioù etre Breizh Izel ha Breizh Uhel dre ma ya ar yezh war gil.

3) Penaos 'ta ?

4) Gouzout a reomp e oa dija "re c'hlas" e Breizh 200 vloaz'zo, met n'eo ket evit un natur "gwer" emañ "tud an endro" o stourm, un natur "glas" ne laran ket.

5) Na muioc'h na nebeutoc'h eget ar re all, pa n'eus ket muioc'h a vrezhonegerien ganto eget gant ar re all, gant ar PS da skouer.

A-berzh Izabell Leal, kelenneres vrezhoneg e Kemper d'an 13/09/89

Skrivañ a ran deoc'h da reiñ un nebeut keloù d'an Unvaniezh a-berzh skolaj Kervoazan e Kemper : War lerc'h bezañ graet an holl vruderezh ma-unan e miz Even evit ar brezhoneg, daoust d'ar pezh e oa bet prometet din on deuet a-benn da c'houlenn ma vefe rannet ar vugale a-hervez o oad. Warlene e oant mesket en ur c'hlas ! Laret e oa bet din ivez o defe graet brezhoneg an holl skolidi o doa lakaet o anv e miz Even... Ha bremañ e welan n'eo ket posubl evit skolidi 'zo :
- N'eus "toull" ebet er sizhun evit ar brezhoneg evito ; - lakaet eo bet o eur brezhoneg er memes mare hag an eur biologiezh pe saozneg ;
- Lod all a c'hell dont bep pemzektez nemetken (assistant alamaneg) ;
- Un 10 bugel bennak en "SES" o doa c'hoant d'ober brezhoneg e miz Even. Nac'het eo bet dezho peogwir e oa eurioù awalc'h ganin... ha koulskoude e ran 2 eurvezh er Gelveneg da glokaat ma implij-amzer. Ha pa 'an da glemm e vez respontet din o deus poaniet d'aozañ un implij-amzer mat evit ar brezhoneg. Penaos e vefe bet ma n'o defe ket graet netra ? An dra-se n'eo ket bet tiet din goulenn ganto !

K E L E I E R A B E P S E U R T

Klask zo war ar skritelloù... gant tud "Skritellaoueg Breizh" . Kasit dezho an holl re a denn da vuhez Breizh dre vras, forzh pegen kozh e vefent (4 straed F. Andro 29100 Douarnenez).

Devezhioù-stummadur Devezhioù-stummadur evit ar gelennerien brezhoneg a vo er bloaz-mañ... e Bro Baris (e Breizh, n'ouzomp ket c'hoazh), 5 merc'hervezh a yelo ganto, 6 eurvezh pep hini, d'an 10, 17 ha 24 a viz Genver, ha d'ar 5, 12 a viz C'Hwevrer 1990. El lise Buffon (16 bali Pasteur er 15vet pastellad-kêr) e vint dalc'het. Evit gouzout hiroc'h gwelet gant Serj Richard. 10 rue Poincaré 75020 PARIS

Kendalc'h Keltiek 1990 En Abertawe (Swansea e yezh Maggie Toer-soul) e kreisteiz Bro-gembre, e vo kendalc'h keltiek ar bloaz a zeu, eus an 30 a viz Gouere d'ar 4 a viz Eost (dres er sizhunvezh a-raok an Eisteddfod). Diwar-benn-"an Arzoù hag ar Broioù Keltiek" e vo ar c'hendalc'h-se a vo degemeret er skol-veur Abertawe. Goulennet e vo digant an dud a garfe feurmiñ ur gambr e ti ar studierien lakaat o anv a-raok ar 1añ a viz Kerzu ha kas 20 lur saoz. Da c'houzout hiroc'h e ranker skrivañ da Hugh hag Eurwen Price, Y Garn, Heol Abertawe Llewitha, Fforestfach Abertawe, Cymru, Sa5 4NR. En Iwerzhon e vo ar c'hendalc'h e 1991.

Pour l'ouverture de classe bilingue à Brech O.F. — 01/9/89

Un parent d'élève entamera une grève de la faim

Réunion d'état-major mercredi soir à la mairie de Brech. En présence de M. Tugdual Calvez, président de l'Union des enseignants bretons, trois parents d'élèves membres de l'association Deskomp (pour la création d'une classe bilingue au pays d'Auray) ont passé en revue leurs futures actions. Avec, pour ouvrir le débat, un constat d'échec : ni la manifestation pacifique à l'inspection académique le 6 juillet à Vannes, ni la lettre adressée aux différents élus et partis politiques n'ont eu de résultat (= O.F. - du 25 août). « Et pourtant, nous avons aujourd'hui trente et un élèves inscrits, le soutien de la mairie de Brech, l'accord de l'équipe pédagogique de l'école publique de Brech et même celui d'une personne qualifiée susceptible de prendre le poste de professeur. » Malgré

cela, l'inspection académique refuse l'ouverture de cette classe », rappelle Henri de Barscau, président de l'association Deskomp et parent d'élève.

Après deux ans de lutte vaine, Deskomp a décidé de prendre les grands moyens. Dès lundi prochain, un parent d'élève résigné entamera une grève de la faim d'une durée illimitée.

« Vous rendez-vous compte qu'en cette année de commémoration de la Révolution française, on en arrive là pour espérer obtenir le respect de nos droits les plus élémentaires dont celui d'éduquer nos propres enfants comme on le désire », déplore Yannick Baron.

Parmi les autres actions envisagées : une manifestation à Brech et une à la non-moins imaginaire école bilingue.

La lutte pour une classe bilingue à Brech s'intensifie

AURAY (S-L-T) A quatre jours de la rentrée des classes, 31 enfants n'ont toujours pas d'école. En dépit de l'appui de la mairie de Brech, de la directrice de l'école publique et de la colère légitime des parents, l'inspection académique du Morbihan refuse l'ouverture d'une classe bilingue français-breton dans la commune. Pourtant, tout est réuni pour que les cours débutent mardi puisque les 31 inscrits disposent de locaux mis à leur disposition par la municipalité de Brech. Mais depuis maintenant deux ans, l'inspection d'académie s'obstine à refuser l'ouverture de cette classe prétextant un manque de postes disponibles.

tus ils entendent bien tenir tête à l'inspection académique et obtenir gain de cause. D'ailleurs, un parent d'élève a adressé un courrier à l'inspecteur d'académie lui demandant de respecter la volonté des parents, d'appliquer les règles de la démocratie et la Déclaration des Droits de l'Homme qui consiste tout de même à éduquer ses enfants comme on le désire en choisissant notamment leur école, ce qui est expliqué, le droit le plus élémentaire. Depuis plus d'une semaine, le parent attend toujours une réponse. Cependant, les parents et les associations ne se découragent pas. Ils mèneront le combat jusqu'au bout s'il le faut. « De toutes façons affirment les parents, nos enfants iront dans leur école mardi matin, et si le poste n'est pas attribué, nous organiseront une manifestation samedi à Brech ». Mais il devient impératif que l'académie donne son feu vert ou tout au moins sa réponse : en cas de non-ouverture de l'école bilingue mardi matin, un parent entamera une grève de la faim.

Selon les parents qui organisaient une réunion mercredi soir en présence de Tugdual Calvez, Président de l'Union des enseignants bretons, et d'Henri de Barscau, Président des parents d'élèves, c'est l'Etat représenté par l'administration qui refuse. Mais après deux ans de lutte, les parents ne sont pas disposés à abandonner. En bons bretons té-

O.F. — 01/9/1989

Instantanés

O.F. — 04/9/1989

Ouverture d'une classe bilingue à Brech

Suspension de la grève de la faim

AURAY. - Deskomp, l'association pour la création d'une classe bilingue au pays d'Auray se félicite, dans un communiqué, de l'attribution d'un poste d'instituteur bilingue pour le Morbihan. Un poste qui devrait, selon elle, aller à l'école de Brech.

Elle constate ainsi « le résultat de ses efforts et de la détermination ainsi que celle des parents, de la direction de l'école et de la municipalité de Brech ».

Conséquence de cette attribution, la grève de la faim d'un parent qui devait débiter ce lundi est suspendue « provisoirement ». Il en va de même pour la manifestation du 9 septembre... « en attendant des informations plus précises ».

« Les parents restent vigilants » souligne cependant l'association dans son communiqué.

Un poste d'instituteur de breton pour le Morbihan

Le ministre de l'Éducation nationale vient de décider la création, pour le Morbihan, d'un poste spécifique d'instituteur de breton. En diffusant cette information, M. Giovannelli (député P.S.) estime : « Le gouvernement respecte ses engagements. Une fois encore, je constate avec plaisir que mes interventions, conjuguées à celles de l'administration, en faveur de l'enseignement du breton, ont trouvé près du ministre un écho favorable ».

O.F. — 02/9/1989

L'Union des enseignants de breton crée une section départementale

Hier après-midi, une trentaine d'enseignants de breton s'est réunie au Centre culturel de Guingamp pour constituer une section départementale.

Les enseignants se sont félicités de la réussite du combat qu'ils ont mené pour obtenir le DEUG de breton. Après maintes péripéties, il est vrai (détournement d'avion à Saint-Brieuc et manifestations dans le département). « Mais comment se fait-il qu'alors que le feu vert avait été donné par le ministère de l'Éducation nationale dès le 22 mars, la confirmation officielle ne soit parvenue à l'Université de Rennes que le 26 août ? », se plaint Jean-Dominique Robin, le secrétaire départemental. « Maintenant, le rectorat ironise sur le fait qu'il y a peu d'inscrits. Mais les étudiants n'at-

tendent pas la fin août pour s'inscrire en Faculté », poursuit-il.

Plus de maître-animateur dans le Trégor

Michel Cogean occupait, l'année dernière, le poste de maître-animateur itinérant dans le Trégor. Il suppléait les instituteurs qui ne pouvaient enseigner le breton. Ce poste a été supprimé ou plutôt déplacé vers la circonscription de Loudéac.

L'Union des enseignants de breton demande à l'Inspection académique de recréer ce poste avant la Toussaint. L'association a pris contact avec Pierre-Yvon Trémel, député et président de l'Association des élus bretonnants et Yves Dollo, également député et

président d'une commission d'étude parlementaire des langues régionales.

Stage de formation

L'UEB va demander au rectorat d'organiser des stages longs (deux-trois mois) pour que les instituteurs bretonnants puissent enseigner cette langue dans leur classe, au lieu de faire appel aux maîtres-animateurs. Ils pourraient ainsi acquérir un complément théorique indispensable à l'enseignement.

La poursuite du bilinguisme dans certains collèges comme dans le collège Charles-Le Goffic de Lannion est également l'un des thèmes de rentrée de l'UEB, qui se satisfait de l'acquisition de cinq heures supplémentaires de cours

en breton dans cet établissement. L'objectif est d'atteindre la barre des dix heures (huit heures et demie pour l'instant). « Mais il faut sans arrêt revendiquer pour obtenir quelque chose. Nous exigeons de plus la mise en place d'une politique suivie et cohérente de l'enseignement du breton », dit Jean-Dominique Robin.

Le bureau

Le bureau de la section départementale est composé de :

Sylvie Le Moal, présidente (professeur au collège Charles-Le Goffic de Lannion); Jean-Dominique Robin, secrétaire (instituteur à l'école primaire de Lannion), Noël Prigent, trésorier (instituteur à Pabu).

LE TELEGRAMME
PAJENN BREIZH
14.09.89

ENSEIGNEMENT DU BRETON Lutte encore...

L'expérience de la lutte pour le DEUG de breton l'avait encore prouvé : tant que les négociations avec le pouvoir ne sont pas appuyées par une mobilisation sur le terrain, celui-ci peut s'en tenir aux belles paroles. C'est à ce prix que parents et enseignants ont finalement obtenu ce DEUG conforme au projet de l'Université de Haute-Bretagne.

Une question au moins subsiste encore : Comment se fait-il qu'alors que le feu vert avait été donné en « haut-lieu » dès le 22 mars, la confirmation officielle ne soit parvenue à l'Université que le 26 août ? Que cherchait-on ?

L'épuisement et le découragement des défenseurs de la langue bretonne, comme de coutume, ou bien espérait-on provoquer des réactions propres à justifier la calomnie et la répression ? Nous n'oublions pas que G. Cabon et J.Y. Meudeg ont été arrêtés précisément peu avant le 15 juin, alors que s'exprimait chez tous l'exaspération de voir notre demande traitée avec un tel mépris.

Pour sa part, UGB avait repris contact avec le recteur dès fin juin pour assurer une rentrée décente de l'enseignement du breton. Une semaine après cette rentrée, il faut encore déchanter :

- Après le transfert du poste de maître-animateur de breton sur Kallag, aucun

moyen supplémentaire n'a été débloqué pour poursuivre le travail sur le Trégor. Par ailleurs, les besoins en formation continue sont tels que l'on ne saurait accepter l'amputation du poste de conseiller pédagogique à cet effet.

L'urgence d'organiser des stages longs (2-3 mois) de langue, dans le cadre de la formation continue des instituteurs et des professeurs avait été mise en avant lors de notre rencontre du 7 juillet avec le recteur.

- Aux collèges de Plouared, Perroz, Gras, Gwengemp, aucun professeur de breton n'a été nommé. Le rectorat renvoie les principaux au système D, refusant de gérer l'enseignement du breton comme toute autre matière ; évitant aussi de publier un appel d'offre qui constituerait l'aveu de l'incurie de l'E.N. en matière de recrutement (1 poste au CAPES en 88, 1 en 89, combien en 90 ?), et de formation.

L'Union des enseignants de breton appelle les défenseurs de la langue bretonne, et en premier chef les parents d'élèves, à répondre au coup pour coup à ces nouvelles attaques, et à ne pas accepter les bricolages qui traduisent en fait le mépris voué à notre langue par l'État français.

Unvaniezh ar Gelennerien
Brezhoneg

LE TREGOR. 14.09.89.

STAJOU : UN DRA RET ?

Mark KERRAIN

A-bouez bras eo dimp komz eus ar stajoù ha devezhioù studi brezhoneg a vez aozet er vro d'hon skolidi, ha da re al liseoù dreist-holl.

Er stajoù-se e c'hellont ober araokadennoù bras-bras ha talvoudus kenañ evit arnodenn ar vachelouriezh. Mont a rin betek lavarout eo ret d'an holl re a fell dezho tremen an amprouennoù eil ha trede yezh (LV2 hag LV3), bezañ heuliet ur staj tri pe bevar devezh da vihanañ !

Pegoulz ? Ret eo eta kinnig ar stajoù-se d'ar skolidi ha d'o zud, ha lavarout dezho e vezont aozet peurluviañ da Bask hag e miz Eost. Met abred e ranker komz anezho, ha derc'hel kont eus daou dra :

- 1) deraouidi an eilvet klas ne dennfent ket kalz tra eus ur staj re abred (Pask) ma n'o deus ket studiet penn-da-benn al lavarenn eeun da vihanañ (gant nebeutoc'h eget div eur ar sizhun, n'eus ket tu !)
- 2) ral-tre ar re a c'hallfe heuliañ stajoù e-kerz bloavezh o bachelouriezh

Lavaret e vo eta d'ar skolidi heuliañ dreist-holl stajoù goude ur bloavezh-studi (gant ma vo bet mat !), e dibenn bloavezh an 2vet klas, pe e-doug o bloavezhioù 1añ klas (Pask), pe etre ar bloavezh-se hag hini o bachelouriezh.

Perak ? A-bouez bras eo ivez kas liseidi yaouank d'ar stajoù, evit ar re ac'hanomp n'int ket prederiet gant notennoù mat o skolidi en arnodenn hepken, evit ar re a glask ivez stummañ brezhonegerien nevez bepred. Rak, gant brasañ bolontez vat, n'eo ket er skolioù e vo desket komz brezhoneg, peogwir n'eus ket tu eno, d'am soñj-me, reiñ c'hoant d'ar skolidi ober ! Met tu zo da reiñ anaoudegezh a-walc'h dezho evit ma c'hallfent ober gant ar yezh en un endro "diouzh-se" evel ar stajoù. hag er stajoù a c'hallo ar re yaouank tommañ ouzh ar yezh ervat (ma n'int ket bet "kizidikaet" gant treflamm o c'helenner c'hoazh) ha dreist-holl brezhonegañ gant tud all eus o oad ; ha pa zistroont d'ar skol, pa c'haller tremen hep ar galleg ganto, e santer an tamm plijadur da vezañ labouret evit un dra bennak : un dra ken ral en hon micher !

E 1989 ez eus bet liseidi e staj an Unvaniezh e Treglonou da Bask, hag e KEAV, e Skaer e miz Gouere : ur 15 bennak en holl.

Stajoù reoliek a vez aozet gant stumdi (BP 22 29214 TREGLONOU). Goulennit diganto kas kedoù deoc'h ingal, evit ho skolidi.

RASTELLAT SKOLIDI EVIT AR BREZHONEG.

Dindan an talbenn-mañ e c'houlennet get ar re ac'hanoc'h a oa prederiet get kudenn an "tuta" donet e darempred geniñ evit kaout an tu da eskemm hor skient-prenet. Siwazh! n'em eus resevet nemet ul lizher!... Ha neoazh e ouian mat pegen ankinet omp holl get dazont hor micher hag hor c'hlasadoù... (N18-Mezheven 89)

Skuizh e oa pep unan e fin ar blead-skol? Marse a-walc'h... Troet e oa soñjoù pep unan trema ar vakañsoù? Anat eo...

Setu perak e c'halvan en-dro e penn kentañ ar blead-skol nevez-man: mard oc'h prest da gemer ur pennadig amzer da blediñ get ar gudenn, ma kavit geneoc'h emañ mall-bras deomp en em soñjal ha klask an DOARE DA WERZHIÑ hon danvez, pellgomzit pe skrivit an ABRETAÑ AR GWELLAÑ. Klasket e vo en em welet e-pad vakañsoù an Hollsent.

Daniel Carré, Kalan
Brec'h 56400 AN
ALRE. (97.57.67.71)

Pep tra da c'hoarzhiñ?... da oueliñ?... da vout souezhet d'an nebeutañ!

An holl ac'hanomp o deus tro da klevet traoù souezhus, traoù dic'hortoz e-keñver hor micher a gelenner ~~war ar~~ brezhoneg pe ~~war ar~~ brezhoneg e-unan.

C'hoant 'zo deuet d'an Unvaniezh dastum an holl draou-se evit sevel ur seurt "levr du" (pe "gwenn") ar brezhoneg en deskadurezh. En ho touez, mignoned vat, e vo graet an eost. Deoc'h da zigas deomp, e galleg mar plij rak er yezh-mañ e vo klasket o embann, an holl "perlezennoù" ho peus dalc'het soñj anezhe. Klaskit ivez o frammiñ un tamm evit ma vo nebeutoc'h a labour goude.

Traou laret get ar vugale, ar gelennerion arall, ar gerent, renerion ar skolioù, ... pep tra 'zo mat. Ne zisoñjit ket kennebeut disterioù ar vuhez pemdeziek ha re penn kentañ ar blead, al labour rastellat, ...

Kasit ho pennadoù da Daniel Carré, Kalan BREC'H, 56400 AN ALRE.

*Question d'un élève de 6^e lors de la présentation de l'option breton dans sa classe.

"Monsieur, c'est combien pour apprendre le breton?"

*Discussion avec le proviseur.

"Je ne suis pas contre le breton. D'ailleurs, mes deux grand-mères parlaient breton! Mais je ne crois pas que vous trouviez beaucoup de volontaires."

*Réflexion d'une collègue.

"Prof de breton, moi j'admire. Vraiment! Il faut vraiment en vouloir! Chapeau!... Chercher des heures, des élèves, coller des affiches, etc... mais enfin vous n'avez pas à vous plaindre. Vous avez choisi, non? Et puis vous avez si peu d'élèves! Ça compense."

*Réflexion d'une élève de 2^{de} faisant du breton.

"Ce n'est pas facile de dire que l'on fait du breton au lycée. Si vous saviez comme on peut se foutre de moi quand j'en parle dans ma classe! Alors, vous savez, j'en parle le moins possible autour de moi. C'est sans doute dommage parce que j'aime beaucoup ce qu'on fait et la manière de travailler, mais c'est comme ça."

Inspection Académique du Morbihan

ENSKLASK AR MOR-BIHAN

Ha tu zo d'e ober e pep

lec'h ?

Goulennomp.

Adresse Postale

M. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE
Cité Administrative
58020 VANNES CEDEX

Vannes, le 23 août 1989

L'Inspecteur d'Académie, Directeur
des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale du Morbihan

à

Mesdames et Messieurs
les Instituteurs

N/REF IA/MM/JS/89-7364

V/REF

JET

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner après
l'avoir complété le questionnaire ci-dessous. Il est
possible de ne pas remplir la partie "identification".

1 - A titre privé ou familial utilisez-vous la langue
bretonne ?

OUI
NON

(facultatif) Si oui pratiquez-vous le breton de

Cornouaille
Léon
Trégor
Vannes

2 - Souhaitez-vous prendre en charge, dans le cadre des
horaires réglementaires, l'enseignement du breton ?

OUI
NON

3 - Vous sentez-vous capable d'enseigner, au moins en
partie, en langue bretonne ?

OUI
NON

4 - Seriez-vous volontaire pour prendre en charge une
classe bilingue ?

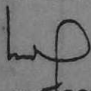
OUI
NON

au prix d'une éventuelle mutation ?

OUI
NON

NOM :
ÉCOLE ou AFFECTATION :
DATE DE NAISSANCE :

L'Inspecteur d'académie,


M. MIGATROU



LANNION, le 22 Aout 1989

Monsieur ALLX
Rédacteur en Chef
OUEST FRANCE

35051 RENNES CEDEX

SECRETARIAT des ADJOINTS
LM/JM - 89/08/455

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Permettez-moi de vous signifier mon étonnement, étonnement partagé par d'autres élus, à la lecture du compte-rendu des débats de l'Organisation des Bretons émigrés à ORVAULT, le Samedi 19 Août.

Vos collaborateurs titrent : pour P.Y. LE RHUN et M. PHILIPPONNEAU : "La Bretagne à cinq départements est une utopie..." Pour avoir été présent tout au long des débats, je peux vous certifier que les conclusions des deux conférenciers ont été à l'opposé de ce qu'écrit votre journal.

Monsieur LE RHUN, en premier lieu, a démontré, cartes et statistiques économiques à l'appui, que jamais NANTES ne pourrait prétendre à être la capitale d'un utopique grand Ouest. Il a par contre clairement fait comprendre que NANTES ne pouvait pas se passer du reste de la Bretagne et vice-versa.

Quant à Monsieur PHILIPPONNEAU, sa démonstration a été la suivante : dans le cadre d'une nécessaire réorganisation des régions pour mieux faire face aux défis européens, la "Bretagne administrative" et la Loire-Atlantique doivent renforcer leur coopération dans les domaines économiques, d'infrastructures, d'aménagement urbain etc...etc. Il a certes reconnu la difficulté qu'il y avait à faire s'effacer les rivalités entre les deux grandes villes de RENNES et NANTES sur le plan administratif. Néanmoins, il préconise une "politique des petits pas" et fait aussi remarquer que l'avis des populations concernées n'a nullement été sollicité. Enfin, il a montré à l'assistance une carte des nouvelles limites régionales qu'il se propose d'adresser à Monsieur le Président de la République. Cette carte rattache une partie de la Vendée à la région Poitou-Charentes et la Mayenne et le Maine-et-Loire à une région du Centre.

Quelques mots enfin, sur l'intervention de Monsieur Edouard LANDRAIN, Maire d'ANGERS, ce dernier a développé l'idée - très ancienne en fait - d'un axe économique ouest européen dont la Bretagne constituerait le pivot. Il a certes émis des restrictions sur le problème du découpage administratif, mais a aussi reconnu que au-delà d'ANGERS, il était utopique d'inclure le Maine et sa région qui subissent trop l'attraction de la Région parisienne, attraction qui ne fera que se renforcer avec l'arrivée du TGV.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir apporter ces rectifications pour la bonne information de vos lecteurs. Votre journal a, ici, la réputation de fournir une information objective, dépourvue de toute passion partisane. Il serait dommage que cette image fut ternie par quelques collaborateurs mal intentionnés.

Recevez, Monsieur le Rédacteur en Chef, mes salutations très distinguées.

Docteur Jean Louis LE MEE
Conseiller Municipal.

Redécoupage régional et Bretagne à cinq départements Rien n'est simple

of. 26/8/1989

Le compte-rendu que nous avons fait de la réunion d'été de l'Organisation des Bretons Émigrés, le 19 août à Orvault, amène plusieurs participants à nous apporter les précisions suivantes :
Jean CHATEL, secrétaire général de l'O.B.E. et président du Comité pour l'unité administrative de la Bretagne (CUAB), déclare notamment : « Le professeur Le Rhun a expliqué pourquoi la région Pays de la Loire n'avait aucun avenir du fait de la « courbure » de l'espace économique entre Nantes et Paris, qui dévalorise les échanges avec Nantes pour une grande partie de cette région. Il a également montré que Nantes, du fait des contraintes de la géographie et de la démographie, ne pouvait prétendre au rôle de capitale du Grand Ouest, construction se déroulant purement technocratiquement. Pour M. Le Rhun, la solution la plus souhaitable est la réunification de la Bretagne historique. »
En ce qui concerne l'intervention de Michel Philipponneau M.

Châtelier indique que le fondateur du CELUB « a bien posé la question : la Bretagne à cinq départements est-elle une utopie ? mais il est loin d'y avoir répondu par l'affirmative. En fait, il a proposé trois solutions possibles au redécoupage régional, dont une est en fait la réunification des cinq départements bretons. Solution qui, sentimentalement, est celle qui lui convient le mieux, même s'il n'en sous-estime pas les difficultés, surtout politiques. »
Le docteur Jean-Louis Le Mee, conseiller municipal de Lannion, qui participe également à la réunion d'Orvault, nous écrit de son côté : « La démonstration de M. Philipponneau a été la suivante : dans le cadre d'une nécessaire réorganisation des régions pour faire face aux défis européens, la Bretagne administrative et la Loire-Atlantique doivent renforcer leur coopération. Il a certes reconnu la difficulté qu'il y avait à faire s'effacer les rivalités entre Rennes et Nantes sur le plan

administratif. Néanmoins, il préconise une politique des « petits pas » et fait remarquer que l'avis des populations concernées n'a nullement été sollicité. Enfin, il a montré à l'assistance une carte des nouvelles limites régionales qu'il se propose d'adresser au Président de la République. Cette carte rattache une partie de la Vendée au Poitou-Charentes et la Mayenne et le Maine-et-Loire à une région Centre. »
Quelques précisions enfin du docteur Le Mee sur l'intervention d'Edouard Landrain, député-maire d'Angers : « Ce dernier a développé l'idée - très ancienne en fait - d'un axe économique ouest-européen dont la Bretagne constituerait le pivot. Il a certes émis des restrictions sur le problème de découpage administratif, mais il a aussi reconnu qu'au-delà d'Angers il était utopique d'inclure le Maine et sa région, qui subissent trop l'attraction de la région parisienne. »

Enseignants de breton

Un comité départemental sur les rails

(Lire page 13)



Vingt-cinq adhérents de l'Union des enseignants de breton se sont réunis jeudi, au centre culturel breton, pour constituer un comité départemental. Les premières revendications ont déjà été définies. Au premier plan sur la photo, Sylvie Le Moal, la présidente du comité

Éducation

Enseignants de breton

Les premières lances du comité départemental

GUINGAMP. - Créée en 1982, l'Union des enseignants de breton (plus de 150 adhérents) avait fait du DEUG de breton son cheval de bataille. Elle a récemment obtenu gain de cause. Ce qui ne va pas empêcher l'association de continuer à se structurer davantage. Réunis hier mercredi, à Guingamp, vingt-cinq enseignants ont constitué un comité départemental (1).

« Ce qu'on demande en premier lieu, c'est que soit mise en place une politique suivie et cohérente de l'enseignement du breton. De la maternelle à l'université, de l'enseignement classique à l'enseignement professionnel, que ce soit dans le privé ou le public » explique Jean-Dominique Robin, instituteur à Lannion.

Une revendication globale qui passe par des exigences plus précises : la formation des enseignants moyennant des stages de langue de deux ou trois mois, « afin que toutes les matières puissent être assurées en bre-

DEUG ne seront opérationnels que dans quatre ans. D'ici là, c'est le désert. »

Au-delà de toujours plus d'heures d'enseignement en breton, le comité départemental souhaiterait par ailleurs pouvoir disposer d'un poste de maître animateur (chargé de la formation sur le terrain) pour chacune des quatre circonscriptions d'inspection des Côtes-du-Nord. « A l'heure actuelle, il existe un seul poste de ce type qui vient d'être déplacé du Trégor sur Loudéac. Nos actions immédiates vont aller vers cet objectif : obtenir avant la Toussaint un second maître animateur qui travaillera sur le Trégor. »

Les députés, Pierre-Yvon Trémel et Yves Dollo, ont déjà été contactés ainsi que divers syndicats d'enseignants. Et le ton pourrait bien monter d'un cran. On se souvient de ce détournement d'avion (au sol) et de ces autres blocages de train par où était passée la revendication du DEUG de breton.

Loïc CAILLEBOT.

(1) Présidente Sylvie Le Moal (collège Charles-Le Goffic Lannion) secrétaire Jean-Dominique Robin (primaire Guingamp).

QUEST-FRANCE

14.09.89